



Repas pour bénévoles associatifs

Par acip, le 11/02/2019 à 14:30

Bonjour

Je suis présidente de 2 associations N°1 et N°2

la N°2 organise un diner dansant

je devais inviter les bénévoles de l'association n°1 en remerciements pour leur dévouement à un repas fin juin au restaurant et j'ai pensé les invité plutôt à la soirée dansante de mon autre association au mois d'avril

ma question étant donné que je suis présidente des deux associations est ce qu'il y a un conflit ?

merci